

**[ACTUALITES PRODUITS]**

**Additifs**

**De nouvelles règles pour les additifs contenant de l'aluminium**

Le règlement n°380/2012 du 3 mai 2012 modifie les conditions d'utilisation et les quantités d'aluminium autorisées dans les denrées alimentaires. Ces quantités ont été revues à la baisse.

Les denrées alimentaires non conformes à cette nouvelle réglementation à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 pourront néanmoins continuer à être commercialisées jusqu'à leur date de durabilité minimale ou leur date limite de consommation.

Ce règlement prévoit également des dispositions spécifiques pour les laques aluminiques. A compter du 1<sup>er</sup> août 2014, les laques aluminiques préparées à partir des colorants visés en annexe du règlement devront être autorisées pour les catégories d'ingrédients visés et conformes aux quantités maximales d'aluminium fixées.

Ce règlement s'appliquera le 1<sup>er</sup> juin 2013.